

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Glycinol

**Autres désignations commerciales**2-Amino-ethanol  
2-Aminoethyl alcohol  
2-Ethanolamine  
2-Hydroxyethanamine  
2-Hydroxyethylamin  
Monoethanolamine

Nom de la substance: 2-aminoéthanol;éthanolamine  
Numéro d'Enregistrement 01-2119486455-28-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 141-43-5  
N° Index: 603-030-00-8  
N° CE: 205-483-3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Iris Biotech GmbH  
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1  
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany  
Boîte postale: 568  
D-95605 Marktredwitz, Germany  
Téléphone: +49 9231 97121 0  
Téléfax: +49 9231 97121 99  
e-mail: info@iris-biotech.de  
Interlocuteur: Compliance Department  
Téléphone: +49 9231 97121 0  
e-mail: sds@iris-biotech.de  
Internet: www.iris-biotech.de  
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3  
Mentions de danger:  
Nocif par inhalation.  
Nocif par contact cutané.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 2 de 15

Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Caractérisation chimique**

2-Amino-ethanol

Formule: C<sub>2</sub>H<sub>7</sub>NO

Poids moléculaire: 61,08 g/mol

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 3 de 15

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine			<= 100 %
	205-483-3		01-2119486455-28-XXXX	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol;éthanolamine	<= 100 % %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1089 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Oter aussitôt les vêtements, chaussures et chaussettes souillés. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 4 de 15

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.  
Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.  
Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

En cas d'incendie: évacuer la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 5 de 15

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

 Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.  
 température de stockage: +2°C - +8°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acides

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,51 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,18 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,28 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 6 de 15

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine	
Eau douce		0,07 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,028 mg/l
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,357 mg/kg
Sédiment marin		0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1,29 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou GEN (EU).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 7 de 15

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, incolore
Odeur:	d'amine, désagréable
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	10-11 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	170 °C
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	91 °C DIN EN ISO 2719

**Inflammabilité**

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:	2,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	17 vol. %
Température d'auto-inflammation:	424 °C ASTM E 659

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

pH-Valeur (à 20 °C):	12,1 (100 g/l)
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	23,5 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	1.000 g/L facilement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,3 hPa
Densité (à 25 °C):	1,012 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	2,11 (Air. = 1,0)

**9.2. Autres informations**

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 8 de 15

**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

**Information supplémentaire****RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxydes, Comburant.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de: Acide, Comburant, Peroxydes. Agents oxydants, fortes. Acide fort.

Fer. cuivre. laiton.

hydrocarbures halogénés

Autres produits courants en caoutchouc.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

Nocif par inhalation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 9 de 15

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	1089	Rat	Study report (1988) OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	2504	Lapin	Study report (1988) OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Provoque de graves lésions des yeux.  
 Corrosion cutanée/irritation cutanée:  
 Peau - lapin.  
 Résultat: corrosif - 4 h  
 (OCDE 404)  
 Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
 Yeux - lapin, Résultat: Corrosif, (Ligne directrice 405 de l'OCDE)  
 Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Test de maximisation (GPMT) - Cobayes  
 Résultat: négatif  
 Note: ECHA

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Test d'Ames négatif.  
 Escherichia coli/ Salmonella typhimurium  
 OCDE 471 (Test Ames)

Aberrations chromosomiques dans les cellules mammaires - foie - Rat (In-vitro)  
 Résultat: négatif

Mutations génétiques des cellules de mammifères (In-vitro)  
 cellules malignes de souris  
 Résultat: négatif  
 (ECHA)  
 OCDE 474  
 Souris - masculin + féminin  
 Résultat: négatif

Cancerogénité:  
 IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction:  
 Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (2-aminoéthanol;éthanolamine)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 10 de 15

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: propriétés nuisibles à la santé

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Autres informations**

 300 mg/kg  
 Rat - masculin + féminin  
 (ECHA)

 foie - Expériences tirées de la pratique/sur l'homme.  
 Irrégularités - Preuve de dommages au foie.

**Information supplémentaire**

 RTECS: KJ5775000  
 Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées.  
 Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 349 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	Study report (1997)	other: Directive 92/69/EEC, C.1.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	unpublished (1997)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 27,04	48 h	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 1,24	41 d	Oryzias latipes	unpublished (2008)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,85	21 d	Daphnia magna	unpublished (1997)	other: OECD 202 "Daphnia sp., Acute Immo

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Demande théorique en oxygène (DThO): 1.310 mg/g; Note: IUCLID

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 11 de 15

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine			
	Biodégradabilité : aérobie.	>90 %	21	OCDE 301A
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Biodégradabilité : aérobie.	90 - 100 %		OCDE 301F
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Demande biochimique en oxygène (BSB):	800 mg/g		IUCLID

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine	-2,3

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol;éthanolamine	2,5		SAR and QSAR in Envi

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

**12.7. Autres effets néfastes**

Toxique pour les organismes aquatiques.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 2491

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Glycinol

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 12 de 15

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ÉTHANOLAMINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 2491

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ÉTHANOLAMINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 2491

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

ETHANOLAMINE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

223

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 2491

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 13 de 15

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ETHANOLAMINE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 100 % (1012 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (1012 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 14 de 15

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Attention - Substance non encore testée complètement.

Le produit est destiné à la recherche, à l'analyse et à l'enseignement scientifique.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Glycinol**

Date de révision: 14.10.2020

Code du produit: HAL1020

Page 15 de 15

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.